

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) dans les bâtiments de l'Etat en Pays de la Loire

- C'est quoi un CEE ?
 - A quoi ça sert ?
 - 1 exemple

C'est quoi un CEE ?



- L'État (MTES) impose à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à leurs clients
- Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie paye des pénalités

1 CEE est le format permettant de compter les économies d'énergie réalisées

1CEE = 1kWh d'énergie finale économisée
Il est calculé en kWh cumac :

- cumulé (sur la durée de vie de l'opération d'économie d'énergie réalisée)
- actualisé (pour tenir compte de l'évolution de la consommation énergétique de référence par rapport à laquelle l'économie est calculée)

Les résultats sont très positifs



- Dispositif existant depuis 2006, actuellement 4^e période
- Des objectifs en hausse à chaque période

OBJECTIF GLOBAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

2006-2009

(1^{re} période triennale) :

54 TWh cumac*

2011-2014

(2^e période) :

447 TWh cumac

2015-2017

(3^e période) :

700 TWh cumac

+ 150 TWh cumac

dédiés à la lutte contre la précarité énergétique

2018-2020

(4^e période) :

1200 TWh cumac

+ 400 TWh cumac

dédiés à la lutte contre la précarité énergétique



100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

* Le terme cumac correspond à la contraction de cumulé et actualisé sur la durée de vie du produit.

A quoi ça sert pour la personne qui fait des travaux ?

- A avoir des sous ! : Lorsque je fais des travaux d'économie d'énergie, je peux les valoriser en CEE, et obtenir des €

NB : ça marche aussi pour les travaux d'EE de particuliers

- Attention : les CEE ne peuvent être cumulés avec l'aide ADEME (ex. : réseau de chaleur)

Exemple : nouvelle chaudière à la DDTM44

La chaudière gaz casse.
Elle est changée pour une chaudière plus performante (avec un meilleur rendement), à savoir une chaudière gaz à condensation.

→ ça ouvre droit à des CEE



Exemple : nouvelle chaudière à la DDTM44

Chauffage uniquement

Surface chauffée : 300 m²

Puissance : 43,6 kW
→ coefficient R = 1

Efficacité énergétique saisonnière : 93 %

Valorisation CEE dans la convention bâtiments de l'Etat en Pays de la Loire : 4,43 €_{HT}/MWh_{cumac}



Carte des zones climatiques utilisées pour les CEE
Source : france-datacenter.fr

Exemple : nouvelle chaudière à la DDTM44

Usage de la chaudière	Zone climatique	Montant en kWh cumac par m ² de surface chauffée		Surface chauffée (m ²)	Secteur d'activité	Facteur correctif	Coefficient R
		P ≤ 400 kW	P > 400 kW				
Chauffage	H1	370	400	300	Bureaux	1	R 1
	H2	300	320		Enseignement	0,7	
	H3	200	220		Santé	1,1	
Chauffage et ECS	H1	430	470		Commerces	0,9	
	H2	360	380		Hôtellerie, restauration	1,4	
	H3	240	260		Autres	0,7	

$$90\text{MWhcumac} \times 4,43\text{€HT/Mwhcumac} = 398,7\text{€HT}$$

Pourquoi une convention régionale ?

- Centralisation des demandes
 - Prix homogène
- Rôle de conseil (quelle fiche, quels critères, modalités, etc.)
- Rôle administratif (dépôt des dossiers au MTES)
 - Rôle financier : versement des €

Liens et contacts utiles

- Rubrique CEE du ministère de la transition écologique et solidaire
- Site Emmy = Registre national des CEE
- Catalogue des fiches d'opérations standardisées CEE
- Convention immobilier de l'état en Pays de la Loire
- Benoît Chèze, contact CEE + appui technique-administratif-financier
direction@objectif-ecoenergie.com
05 55 46 25 79 / 06 81 64 21 39
- PFRA, appui logistique-financier, achats@pays-de-la-loire.gouv.fr
- DREAL : Muriel Labonne, appui technique énergie,
muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr
02 72 74 75 42